

Fiche A – Les milieux naturels

Série de fiches d'informations sur la trajectoire proposée pour le secteur urbain du chemin de la Montagne

Pourquoi une priorité sur les milieux naturels ?

Le secteur urbain du chemin de la Montagne se trouve dans le piémont du mont Saint-Hilaire, à proximité de boisés métropolitains, et à la limite du périmètre d'urbanisation. Avec son verger, ses deux boisés abritant des milieux humides et le ruisseau Halde-Bessette qui le parcourt dans un axe nord-sud, le secteur joue ainsi le rôle de charnière entre les espaces naturels de la Réserve Gault et les milieux de vie construits dans la vallée du Richelieu. Cependant, le verger est appelé à disparaître en raison de limitations dues à la proximité du quartier du Flanc-Sud, de grandes parties des rives du ruisseau Halde-Bessette sont dégarnies, le boisé Auclair (au sud) est, malgré sa forte qualité intrinsèque, d'une trop faible superficie pour assurer sa stabilité à long terme, et certaines parties du boisé Henri Nègre (au nord) sont envahies par des plantes exotiques envahissantes. En conséquence, l'objectif du PPU est de proposer de mobiliser une partie des ressources dégagées par le développement du secteur pour y rétablir une trame verte et bleue assurant la pérennité des milieux naturels qui s'y trouvent.

Grands axes d'intervention

Les principales menaces à la biodiversité sont la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats. Le PPU pour le secteur urbain du chemin de la Montagne propose donc une vision répondant à ces trois menaces en visant la protection des milieux naturels existants, la création de milieux semi-naturels qui atténuent les effets négatifs des milieux anthropisés et la création d'une nouvelle connectivité écologique afin de « défragmenter » les milieux naturels du secteur.

Pour ce faire, les axes d'interventions suivants sont proposés :

- » Protection intégrale des deux boisés et les milieux humides qui s'y trouvent ;
- » Adoption de normes encourageant la plantation d'espèces végétales indigènes afin de créer des espaces semi-naturels et une canopée urbaine complémentaire aux milieux naturels protégés ;
- » Encouragement pour la création d'espaces propices aux pollinisateurs en privilégiant notamment l'intégration des espèces indigènes dans les aménagements paysagers ;
- » Végétalisation des berges du ruisseau Halde-Bessette afin d'en faire un corridor écologique reliant le parc Paul-Émile-Borduas, le boisé Auclair et le boisé Henri Nègre ;
- » Appuis à la végétalisation des rives par l'implantation d'un parc linéaire servant d'espace transitoire avec les espaces habités ;
- » Création d'un second corridor écologique le long du terrain du spa Strom, par l'utilisation de plantes indigènes joignant plusieurs strates végétales, afin de relier le corridor du ruisseau au boisé métropolitain.

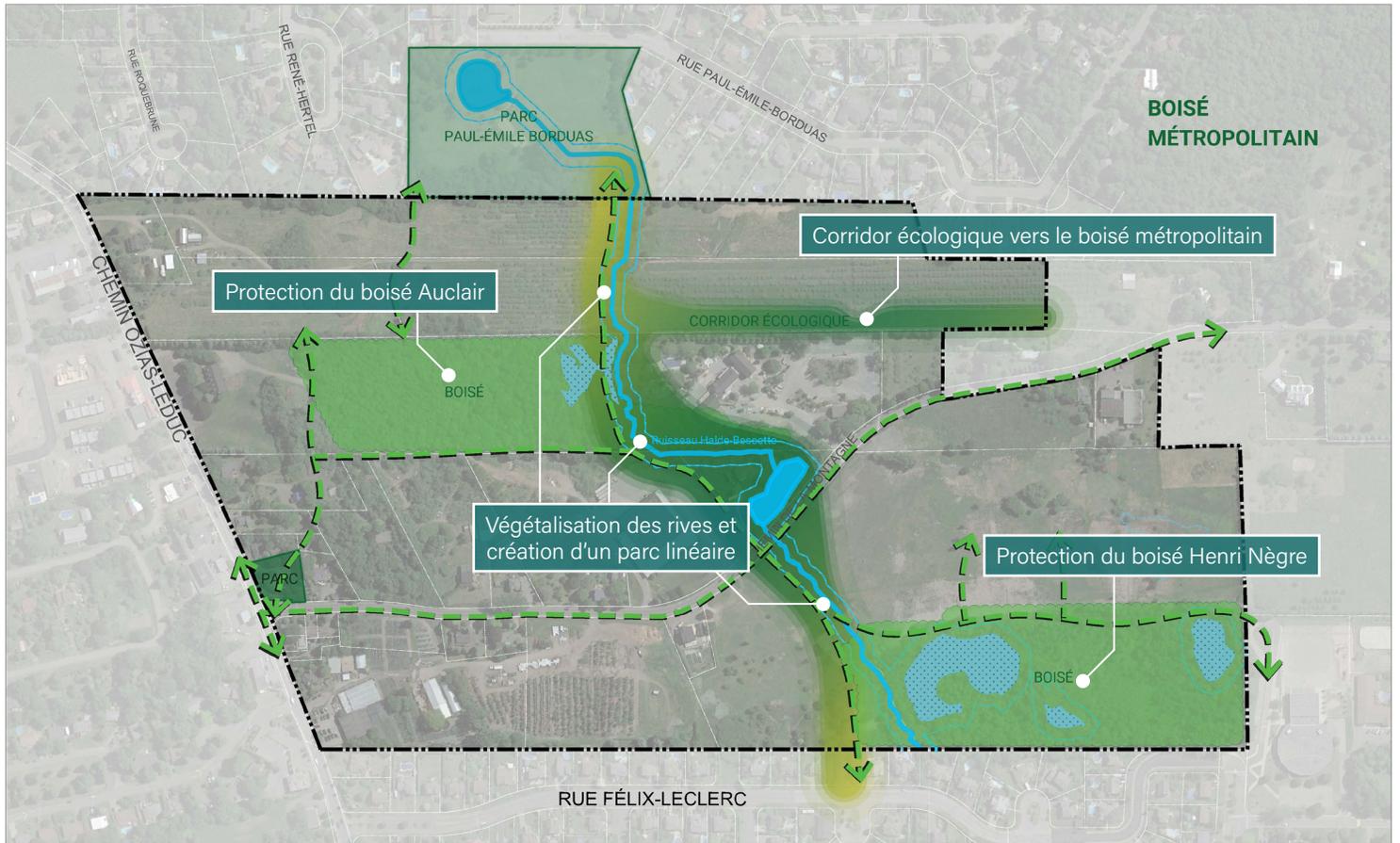
Le PPU propose ainsi de rétablir le lien entre les espaces naturels dans et autour du secteur, d'appuyer la création d'habitats diversifiés pour soutenir la biodiversité locale et d'assurer la création d'un espace de transition entre milieux urbanisés, agricoles et naturels. Les espaces naturels (boisés d'intérêt, milieux humides et hydriques, corridors écologiques) et verts (parc et espaces transitoires) protégés ou publics représenteraient ainsi une superficie de **10,5 hectares**, soit un quart du secteur urbain du chemin de la Montagne.

En préparation de la consultation publique

Une consultation publique portant sur la modification du *Plan d'urbanisme durable*, dont le plus important changement est l'adoption du *Programme particulier d'urbanisme pour le secteur urbain du chemin de la Montagne*, aura lieu le 24 mai 2022, à 19 h, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-civique.

En préparation à cette consultation, la Ville propose quelques fiches d'informations portant sur différentes thématiques afin d'aider les citoyens à comprendre le cadre de planification détaillée pour ce secteur aux enjeux uniques.

Concept pour une trame verte et bleue



LÉGENDE :

- Limite du site
- Ligne de lot
- Cours d'eau
- Milieu humide
- Milieu à valider
- ↔ Lien actif
- Boisé
- Corridor écologique

<p>Échelle: 1:1500 Format: A1 Date: 19/04/2022</p>	<p>#plan: P1R14 #réf: 2111-444</p>	
--	--	--

Le concept du PPU

Le concept exploré dans le PPU propose un développement qui s'intègre au tissu urbain et dans lequel les espaces boisés sont protégés et dominent l'ensemble du secteur, alors que les ruptures d'échelle avec les quartiers voisins sont évitées, tout en permettant une densification douce du périmètre d'urbanisation.

